

Psychothérapie d'après Gardner, Pédopsychiatre R.A.

Dans les situations d'aliénation parentale, le parent victime devrait être engagé par le thérapeute comme un assistant thérapeutique pour le processus de déprogrammation. Au cours de ces entretiens le parent cible fournit des exemples de fausses accusations, qui peuvent alors servir de points de départ pour une discussion thérapeutique entre les parties, une discussion qui se concentre sur la fausseté de l'accusation.

Une bonne transition est le bureau du thérapeute. Le parent manipulateur prend les enfants, passe quelques instants avec eux et le thérapeute, et ensuite rentrent à la maison, laissant les enfants seuls avec le thérapeute. C'est important que le parent aliénateur quitte le bureau du thérapeute et n'attend pas (même dans la salle d'attente) que le parent cible arrive. Laisser le parent aliénant rester à proximité sabotera cet arrangement transitoire et finalement l'ensemble du traitement thérapeutique. Le thérapeute passe alors du temps avec les enfants seuls. Ensuite, le parent cible arrive, passe du temps avec les enfants et le thérapeute, et ensuite les emmène chez lui (elle). Une autre option pour le transfert est d'utiliser un intermédiaire vraiment impartial, avec qui les enfants ont une bonne relation, qui prend les enfants au domicile de l'aliénateur et les amène au domicile du parent cible. Un GAL, ou un tiers neutre (difficile à trouver), peut servir dans ce rôle.

La menace de transfert permanent de la garde de l'enfant vers le parent victime (avec droit de visite du parent aliénant) peut quelquefois être invoquée. La plus forte menace est la prison. Ces dernières années, les pères sont couramment mis en prison pour défaut de paiement de pension alimentaire, mais je ne connais personnellement aucun cas de mères mises en prison pour ne pas avoir rempli leur devoir d'obliger l'enfant à rendre visite à son père. Bien que j'ai recommandé à répétition de telles règles aux tribunaux, je n'ai pas eu la chance de convaincre les juges que c'est le seul " traitement " qui fonctionnerait. On peut commencer par l'arrestation, dans laquelle le parent aliénant serait mis en prison s'il se trouve hors de son domicile au cours de la période prescrite, à savoir le créneau horaire du week-end de visite ordonné par le tribunal. Si ce n'est pas efficace, l'étape suivante sera le bracelet électronique qui communique avec le commissariat local. L'étape suivante est l'incarcération formelle dans la prison locale. Habituellement de courtes périodes suffisent pour aider le parent aliénant à se " rappeler " de présenter les enfants aux heures désignées.

Après les visites chez le parent aliéné, le thérapeute doit insister auprès des enfants sur le fait que leur vision de l'autre parent comme un ogre n'est pas conforme à la réalité des visites. Il faut consacrer beaucoup plus de temps à fournir aux enfants des expériences qui nient la validité des fausses accusations.

Comme je l'ai déjà mentionné, je n'insisterai jamais assez sur l'importance de fournir aux enfants PAS les excuses qu'ils ont besoin de fournir au parent manipulateur s'ils vont visiter le parent aliéné.

Les parents aliénés devraient être aidés à considérer (*s'ils ne le savaient pas déjà*) que l'animosité des enfants à leur égard est basée d'abord sur la peur d'aliéner leurs manipulateurs, en particulier s'ils expriment une affection pour le parent aliéné. Au domicile

du manipulateur les enfants vivent dans un état de peur, jusqu'à ce qu'ils brisent ces règles contraignantes. L'espoir est que, finalement, les enfants arrivent à considérer cette différence et reconnaissent le meilleur état de détente et de plaisir dont ils jouissent au domicile du parent cible.

Le thérapeute a besoin d'être en contact avec les deux parents. Il a besoin de l'information du parent victime pour apprendre directement dans quelle mesure les plaintes des enfants sont inappropriées et ridicules. Et le thérapeute a besoin d'un contact direct avec l'aliénateur pour observer directement les manipulations parentales. C'est seulement en traitant tous les membres de la famille, individuellement et dans toutes les combinaisons, que l'on peut obtenir une appréciation complète de la dynamique psychologique des familles PAS. Il est important aussi que le traitement soit ordonné par un tribunal et que les thérapeutes aient un contact direct avec le juge. Ceci peut souvent être facilité par l'utilisation d'un GAL ou d'un avocat de l'enfant qui a l'occasion de communiquer directement avec le tribunal. Le parent aliénant doit être pleinement conscient du fait que toute obstruction au traitement ou toute interférence avec le programme de visite sera immédiatement rapportée au juge, soit directement par le thérapeute, soit par le GAL. Le tribunal doit décider d'imposer des sanctions aux récalcitrants, c'est à dire des amendes, le transfert de la garde, ou même incarcération. Si le tribunal ne décide pas de telles sanctions, la thérapie se révélera inutile. Les thérapeutes qui travaillent avec les familles PAS doivent être familiarisés avec les comportements autoritaires. Il n'y a pas lieu dans de tels traitements d'attendre patiemment. La mère et le thérapeute développent alors une relation de "folie à deux". Cependant, si l'on considère le fait que le parent manipulateur a déjà une relation de folie à deux avec l'enfant, l'addition d'un tel thérapeute justifie le terme de folie à trois pour cette occasion.

Bien que le tribunal ne souhaite souvent pas priver la mère de ce thérapeute, il ferait bien d'empêcher l'enfant d'être "traité" par elle (comme je l'ai mentionné, le thérapeute est rarement un homme). Même si le tribunal ordonnait au thérapeute de la mère de stopper le traitement, elle trouverait probablement un autre thérapeute qui la soutiendrait naïvement dans son processus de manipulation. Par conséquent, je ne recommanderai généralement pas que le tribunal ordonne l'arrêt du traitement de la mère par un thérapeute avec lequel elle est engagée pathologiquement. Le tribunal doit ordonner à la mère de voir le thérapeute du tribunal, même si les manoeuvres pour entraver la thérapie ordonnée peuvent être significativement soutenues par son propre thérapeute.

Les thérapeutes doivent se rendre compte du fait que les enfants PAS ont besoin d'eux comme excuse pour rendre visite au parent victime. En particulier, ils oublient de considérer que les enfants veulent actuellement être forcés à la visite pour avoir des excuses d'y aller, et une telle excuse implique nécessairement des plaintes à l'égard de la coercition et des cruelles manipulations du thérapeute. Les enfants auront beaucoup moins tendance à utiliser de telles excuses quand une réelle menace de sanctions a été ordonnée par le tribunal et que les enfants ont été informés, compte tenu de leur âge et de leur niveau de compréhension, qu'il y aura des conséquences pénales pour l'aliénateur s'ils ne respectent pas les visites. Dans de telles circonstances, le parent manipulateur peut commencer à contraindre les enfants aux visites pour se protéger des conséquences d'être dans le collimateur du tribunal. Les thérapeutes doivent voir un aspect du traitement des enfants comme une sorte de "débriefting" et de "déprogrammation".

Quand ils sont " forcés " par le thérapeute à rendre visite au parent aliéné, les enfants PAS peuvent dire au manipulateur que le thérapeute est mesquin, cruel, etc., et qu'ils ne veulent pas voir le parent méprisé mais que c'est le thérapeute qui "les y oblige". Et le juge doit se rendre compte qu'il (elle) doit aussi remplir cette fonction pour les enfants. Avec une décision de justice, ils peuvent dire à l'aliénateur : " Je déteste vraiment mon père (ma mère), mais ce juge stupide m'oblige à le (la) voir ". Je n'insisterai jamais assez sur ce point. Ne pas considérer ce principe est l'une des erreurs faites par les thérapeutes impliqués dans le traitement d'enfants PAS.

Quelquefois la cristallisation sur des accusations absurdes et futiles peut aider l'enfant PAS à prendre conscience de cette intrusion. C'est aussi utile de dire les choses suivantes : Je ne demande pas d'être pris au pied de la lettre. Je veux que tu fasses tes propres observations. Je veux que tu penses à ce qui s'est passé au cours de la dernière visite avec ton père et demande toi si ce que dit ta mère est réellement arrivé. Pendant ta prochaine visite, je veux que tu restes attentif et que tu tires tes propres conclusions pour savoir si oui ou non ces dangers et ces pratiques existent. Tu dis que tu es assez âgé et assez intelligent pour tirer tes propres conclusions. OK, les personnes intelligentes tirent les conclusions sur la base de leurs propres observations, pas sur des affirmations faites par d'autres

Quels qu'ils soient. Juste comme je t'ai demandé avant de me donner la preuve de ce que tu crois sur la base de ce que tu as vu dans le passé, je veux que tu me donnes des preuves la prochaine fois, après ta prochaine visite, sur la base de ce que tu as vu et expérimenté toi-même.

Dans les entretiens familiaux le thérapeute doit "dénicher" les mensonges. Ceci sera beaucoup mieux réalisé lors des entretiens familiaux que lors des entretiens particuliers. Les thérapeutes doivent exprimer leur incrédulité par rapport aux calomnies des enfants envers le parent cible. Ils ne doivent pas prendre au sérieux les accusations des enfants, refuser rapidement et ne pas tenir compte des accusations des enfants qui sont manifestement fausses, et doivent alors aborder d'autres sujets. Cependant, après les visites chez le parent aliéné, ils doivent insister auprès des enfants sur le fait que leur vision de l'autre parent comme un ogre n'est pas conforme à la réalité des visites.

Les parents cibles doivent aussi être aidés afin de comprendre que l'opposé de l'amour n'est pas la haine mais l'indifférence. Ils savent parfaitement qu'avant la campagne de dénigrement, les enfants étaient affectueux et raisonnablement coopératifs. La soudaine transformation de la personnalité des enfants ne veut pas forcément dire que tout ce qui restait d'amour et d'affection a été entièrement balayé des circuits de leur cerveau. Les préoccupations des enfants avec le parent cible donnent une fausse idée de leur affection sous-jacente, aussi étrange que cela puisse paraître au parent aliéné.

De nombreux parents victimes reconnaissent que les enfants sont plus en difficulté pendant les premières heures ou minutes qui suivent le transfert. Par la suite, les enfants PAS des catégories légère et modérée finissent par " relâcher leur garde " et apprécier les visites. Quelques parents aliénés doivent endurer un état permanent d'animosité tout au long de la visite. De tels parents doivent être encouragés, cependant, à continuer les visites et à considérer l'hostilité comme un masque porté pour faire plaisir au parent manipulateur. Ils doivent considérer que les enfants sont encore là, malgré leurs protestations. Cela indique qu'ils veulent actuellement être avec le parent accusé avec mépris. S'ils ne voulaient vraiment

pas respecter les visites, comme c'est le cas dans les catégories de PAS sévères, ils ne seraient pas là.

Les parents victimes doivent aussi être aidés à détourner leurs enfants de leurs provocations hostiles vers des échanges plus sains, et ne pas s'appesantir sur des allégations particulières, vraies ou fausses. Je ne suggère pas que les parents cibles se privent complètement de toute réfutation des fausses allégations. A la place, ils doivent répliquer par des explications courtes et simples, et ne pas y consacrer trop de temps. Ils doivent donner aux enfants les exemples les plus énormes des mensonges du manipulateur et leur demander si eux-mêmes ont des expériences qui vérifient ces accusations. Le meilleur moment est quand les accusations de persécution ou de mauvais traitements sont sensés avoir lieu.

Des expériences de vie saine, cependant, sont les plus efficaces antidotes aux fantasmes se rapportant aux qualités nocives ou dangereuses attribuées au parent cible. Il faut consacrer beaucoup plus de temps à fournir aux enfants des expériences qui nient la validité des fausses accusations. Le parent victime devrait être engagé par le thérapeute comme un assistant thérapeutique pour le processus de déprogrammation. Au cours de ces entretiens le parent cible fournit des exemples de fausses accusations, qui peuvent alors servir de points de départ pour une discussion thérapeutique entre les parties, une discussion qui se concentre sur la fausseté de l'accusation.

Il faut encourager les parents cibles à parler aux enfants du " bon vieux temps " ensemble et à engager des échanges ludiques qui seront des manifestations du lien qu'il y avait à cette époque.

Les parents sains et les enfants s'investissent dans des jeux " privés " particuliers qui sont uniques pour chaque relation. Cela peut inclure chanter des chansons particulières, participer à certains jeux ou utiliser des termes et des phrases qui sont caractéristiques de cette relation particulière parent/enfant. Amener les enfants à répéter ces activités et échanges peut être tout à fait salutaire et jouer un rôle important dans la réduction des symptômes PAS et dans la reconstruction d'un lien psychologique atténué.

Il arrive que le parent cible soit amené à faire appel à la Police dans des cas de non présentation d'enfants. C'est aussi un avantage pour les enfants en ce sens que cela leur fournit une excuse à l'égard du parent manipulateur, c'est-à-dire, " nous haïssons le fait d'aller avec lui (elle), mais si nous n'y allons pas, quelqu'un sera arrêté ". Comme je l'ai déjà mentionné, je n'insisterai jamais assez sur l'importance de fournir aux enfants PAS les excuses qu'ils ont besoin de fournir au parent manipulateur s'ils vont visiter le parent aliéné. Un désavantage de solliciter la police est que cela risque de faire peur aux enfants. Après tout, la police est souvent vue comme une autorité impressionnante aux yeux des enfants, et ils peuvent être effrayés à l'idée d'être arrêtés eux-mêmes. Je n'ai pas de position arrêtée sur ce problème particulier.

Le plus important : les parents victimes doivent être encouragés à "s'en tenir" à la philosophie qui veut que les relations basées sur un amour sincère se révèlent définitivement plus fortes que les relations basées sur la peur.

Les parents aliénés devraient être aidés à considérer (s'ils ne le savaient pas déjà) que l'animosité des enfants à leur égard est basée d'abord sur la peur d'aliéner leurs manipulateurs, en particulier s'ils expriment une affection pour le parent aliéné.

Les parents victimes doivent fournir à leurs enfants une atmosphère dans laquelle ils permettent d'exprimer toutes pensées et émotions, positives ou négatives, à l'égard de leurs deux parents. C'est un environnement différent du domicile du parent manipulateur, où les enfants ne sont pas autorisés à exprimer des critiques du manipulateur, ni aucun sentiment affectif à l'égard du parent cible.

Au domicile du manipulateur les enfants vivent dans un état de peur, jusqu'à ce qu'ils brisent ces règles contraignantes. L'espoir est que, finalement, les enfants arrivent à considérer cette différence et reconnaissent le meilleur état de détente et de plaisir dont ils jouissent au domicile du parent cible.

Les parents cibles de la catégorie modérée de PAS doivent être aidés à considérer que les choses pourraient être pires, que les enfants ne sont pas dans la catégorie sévère – dans laquelle ils n'auraient plus de visite. Le fait que les enfants viennent réellement en visite indique qu'ils veulent être avec le parent aliéné, malgré leurs protestations contraires. Si les enfants ne voulaient vraiment pas être avec le parent cible, leurs cris continuels, leurs coups de pied, leurs hurlements à vous figer le sang rendraient les visites impossibles, sauf pour les plus jeunes enfants. Les parents victimes de la catégorie modérée doivent se rappeler continuellement ce fait important et se persuader d'en retirer une consolation.

DISCUSSION

Je ne peux pas penser à un meilleur exemple de la manière dont les professionnels de la santé mentale et du droit peuvent travailler ensemble que le traitement des familles PAS. Quand de telles coopérations sont pleines et complètes, la probabilité de succès est raisonnablement bonne. Au contraire, quand une telle coopération ne peut avoir lieu, la thérapie se révélera inutile et les résultats d'un tel échec thérapeutique auront tendance à favoriser la progression du PAS vers la catégorie sévère, avec une grande probabilité d'aliénation à vie de l'enfant à l'égard du parent cible.

Mon expérience m'a montré que les tribunaux sont réticents à imposer les sanctions les plus contraignantes suggérées ici, avec de tragiques résultats pour la famille. Mon expérience m'a aussi montré qu'il y a peu de thérapeutes qui ont la volonté et la capacité de mettre à exécution le programme de traitement le plus contraignant recommandé ici. L'approche de "Mr.(Mrs.)- Bonhomme", aussi importante qu'elle soit dans la traditionnelle thérapie individuelle et familiale, n'a pas de place dans le traitement des familles PAS.

L'un des objectifs de cet article est d'attirer l'attention sur ce problème, dans l'espoir que les professionnels de santé mentale et du droit vont modifier leur attitude et de là fournir à ces familles l'assistance dont elles ont grandement besoin, et qu'elles ne reçoivent pas dans l'immense majorité des cas.

REFERENCES Pédopsychiatre Psychiatres : Gardner, R.A. (1985), Recent trends in divorce and custody litigation. Academy Forum (a publication of the American Academy of Psychoanalysis), 29(2):3-7.